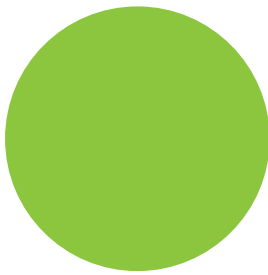


An aerial photograph of a city, likely Geneva, Switzerland, taken from an elevated position. The city is built on a valley floor, with a river (the Rhône) winding through it. The buildings are illuminated by the warm, golden light of the setting sun. In the background, a range of mountains with snow-capped peaks is visible under a clear blue sky with a few wispy clouds. The entire scene is framed within a large circular cutout on a white background.

**Charte climatique et  
énergétique  
des villes et communes**



## Principes généraux

### **Nous reconnaissons...**

#### **...le changement climatique**

comme l'un des principaux défis mondiaux de notre époque.

#### **...les conclusions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat GIEC**

selon lequel le réchauffement global doit être limité à 1,5°C par rapport à l'époque préindustrielle.

#### **...la nécessité**

d'éliminer presque entièrement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050 au plus tard.

#### **...la pénurie**

des ressources énergétiques disponibles de manière durable.

#### **...la responsabilité spéciale de la Suisse**

en tant que pays dont les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont élevées en comparaison internationale et en tant que pays disposant des connaissances nécessaires, d'une technique de pointe, d'experts qualifiés et des ressources financières pour progresser rapidement et avec détermination dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### **Nous soutenons...**

#### **...les conventions internationales conclues à Paris en 2015,**

dont l'objectif pour la Suisse a été ratifié en 2017 par l'Assemblée fédérale.

#### **...l'objectif d'un niveau zéro d'émission nette d'ici 2050, objectif formulé par le Conseil fédéral en été 2019,**

à savoir réduire à un niveau zéro les émissions des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici 2050.

#### **...les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération,**

à savoir diminuer d'ici 2035 de plus de 40% la consommation d'énergie par rapport à 2000.





## **Nous visons...**

...un approvisionnement énergétique renouvelable à 100%, sans émissions de gaz à effet de serre;

...une réduction à proche de zéro des émissions de gaz à effet de serre provenant de la mobilité, de l'alimentation et de la consommation, des services et des placements financiers;

...un mode de vie qui ne dépasse pas les capacités limites de la planète.

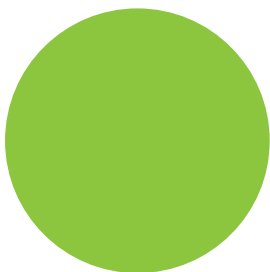
## **Nous voulons...**

...avec notre engagement apporter notre contribution à l'atteinte des objectifs fixés, ce dans le cadre de la marge de manœuvre dont nous disposons dans nos villes et nos communes.

## **Nous agissons...**

...autant que peut se faire selon les principes d'action formulés ci-dessous, et nous appelons notre population ainsi que les exploitations industrielles, agricoles et les entreprises de services à s'engager de leur côté pour ces principes d'action et à les mettre en œuvre dans le cadre de leurs activités.





## Nos principaux objectifs

### 1 100% d'énergie renouvelable sans émissions de gaz à effet de serre

Il s'agit, pour l'ensemble de l'approvisionnement en énergie sur le territoire communal (énergie primaire, c.à.d. facteurs déterminants compris) avec l'électricité, le chauffage, le froid, la mobilité et l'énergie de processus, de passer d'ici 2050 au plus tard à des sources d'énergie renouvelables à 100% et ne générant aucun gaz à effet de serre. Jusqu'en 2035, ce pourcentage doit être de 50% environ.

Utiliser essentiellement des énergies renouvelables en 2030 déjà pour l'exploitation de l'administration publique, et ce, aussi bien pour la chaleur, le froid, la mobilité et l'électricité.

### 2 Utilisation efficiente de l'énergie

Réduire le plus efficacement possible l'énergie primaire utilisée, par exemple, selon le concept de la société à 2000 watts, à environ 3000 watts par habitant d'ici 2030 et à environ 2000 watts par habitant d'ici 2050, ce qui correspond à la tendance définie par les objectifs d'efficacité de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la loi nationale sur l'énergie.

### 3 Réduire par étapes les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation

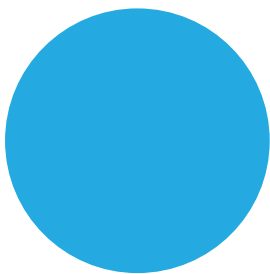
Réduire à proche de zéro les émissions de gaz à effet de serre restantes, par étapes et en collaboration avec les communes et les villes, et via des mesures concrètes: en font notamment partie les émissions grises en lien avec les chaînes de distribution des biens importés (p.ex. denrées alimentaires et appareils électriques), des services et des investissements financiers ainsi que les émissions de gaz à effet de serre non liées à des processus énergétiques, générées notamment par l'agriculture et la fabrication de matériaux de construction.

### 4 Monitoring: surveiller l'atteinte des objectifs

Pour les objectifs principaux 1 à 2, effectuer des contrôles quantitatifs systématiques de l'atteinte des objectifs, par exemple en se basant sur la méthode d'évaluation du «Concept de la Société à 2000 watts» et en étroite collaboration avec les villes et les communes.

Les émissions de gaz à effet de serre non liées à des processus énergétiques (objectif principal 3) doivent faire l'objet d'un monitoring quantitatif, pour autant que l'on dispose des données et des méthodes adéquates.



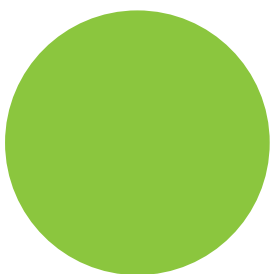


## Nos principes d'action

Pour atteindre nos principaux objectifs d'ici 2050, nous oeuvrons dans la mesure de nos possibilités selon les principes d'action suivants:

- 1 Utiliser les sources d'énergie renouvelables **de manière durable et efficace tout en respectant le principe de sobriété**, c'est-à-dire une utilisation de l'énergie selon un degré raisonnable de contentement.
- 2 Prévoir une **production d'énergie renouvelable** dans tous les bâtiments appropriés.
- 3 Commencer dès maintenant à **planifier le réseau résiduel, la conversion, la mise à l'arrêt ou le démantèlement des infrastructures fossiles existantes** pour l'approvisionnement en chaleur et orienter de manière conséquente la planification énergétique sur les **systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables**.
- 4 **Renoncer à toute nouvelle installation de chauffages à énergie fossile, et ne pas remplacer les anciens chauffages par des systèmes fonctionnant à l'énergie fossile**, sauf dans des cas exceptionnels où il ne serait pas possible de faire autrement.
- 5 **Exploiter le potentiel local** de chaleur renouvelable; coordonner les infrastructures énergétiques au niveau régional et interrégional.
- 6 **Prévoir des carburants et des combustibles alternatifs renouvelables** (comme le biogaz, les gaz synthétiques ou les carburants liquides) sur le long terme uniquement à des fins spécifiques – car ces derniers seront également disponibles dans une mesure limitée en 2050, notamment pour des processus industriels nécessitant des hautes températures, le stockage saisonnier d'électricité ou encore le transport aérien et maritime.
- 7 Recourir uniquement à de l'électricité produite à partir de **sources énergétiques renouvelables à 100%**. L'électricité produite à partir de l'énergie nucléaire n'étant plus une option pour couvrir la demande.
- 8 Prendre en compte l'empreinte **CO<sub>2</sub> des technologies et produits utilisés** et donner la priorité à la diminution des émissions de ce gaz dans le cadre des processus décisionnels.
- 9 **Privilégier les distances courtes** et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics; remplacer le trafic motorisé restant par des **véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable**; **renoncer si possible aux transports aériens**.
- 10 Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation – en particulier les **émissions grises des biens et services** – au niveau de l'ensemble du processus d'achat; privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique.
- 11 S'approvisionner principalement auprès de **sources régionales, saisonnières et végétales**. **Empêcher le gaspillage alimentaire**.
- 12 Tenir compte des **émissions grises générées par les matériaux** dans les projets de construction et donner la priorité à leur diminution au niveau des processus décisionnels (voir le Standard Bâtiments de suisseénergie pour les communes/ASIC).





## **Annexe: Recommandations pour les sous-objectifs des villes et des communes**

### **Les sous-objectifs des villes et des communes documentent leur engagement commun**

Pour que la charte vive, elle doit être tangible et contraignante. Chaque commune ou ville qui la signe s'engage à soumettre dans les deux ans qui suivent la signature de la charte de mettre à disposition un résumé des principaux objectifs en matière de protection du climat, objectifs qui s'inscrivent dans le contexte de la charte en question. Cet engagement communal à atteindre les objectifs intermédiaires fixés peut être adapté en tout temps le cas échéant.

On dispose ainsi d'une précieuse vue d'ensemble des possibilités d'actions susceptibles d'être efficaces pour les différentes tailles d'agglomération et conditions cadres locales.

### **Exemples de sous-objectifs à titre de recommandation**

La liste des sous-objectifs ci-après est destinée à fournir des exemples aux villes et aux communes afin qu'elles puissent les fixer en fonction de leur propre contexte ou adapter les objectifs existants en fonction des principes généraux, des objectifs principaux et des principes d'action énoncés dans la Charte.

Les sous-objectifs se réfèrent aux champs d'action – l'administration et les entreprises en propre ainsi que l'approvisionnement en énergie, la mobilité, les finances, la consommation et l'alimentation – où les villes et les communes ont une marge de manœuvre qui peut être relativement importante, mais aussi parfois limitée.



Pour les pouvoirs public	Objectif	Mise en œuvre	Année visée
<b>Électricité</b>			
Approvisionnement en électricité pour l'exploitation de l'administration publique (y.c. sport, parcs, éclairage, etc.)	100% renouvelable <sup>1</sup>	immédiatement possible	2020
Approvisionnement en électricité pour l'exploitation des bâtiments dans le patrimoine financier-électricité général	100% renouvelable	immédiatement possible	2020
<b>Chaleur</b>			
Pas de nouvelles infrastructures thermiques fossiles pour les bâtiments dans le patrimoine administratif et financier	« aucun »	immédiatement possible	2020
Approvisionnement en chaleur et en froid pour l'exploitation des bâtiments dans le patrimoine administratif et financier	prédominant renouvelable <sup>2</sup>	nécessite un délai	2030
<b>Mobilité</b>			
Véhicules publics standards et spéciaux; véhicules publics	100% électrique et/ou renouvelable	nécessite un délai	2040
<b>Pour l'ensemble de la commune, du territoire communal</b>			
Énergie primaire (puissance continue) par habitant	3000 watts 2000 watts		2030 2050
Besoins en énergie finale par habitant et par année (Stratégie énergétique nationale 2050)	moins 16% moins 43%	par rapport à 2000	2020 2035
<b>Électricité</b>			
Mix de fournisseur dans l'approvisionnement de base	100% renouvelable	immédiatement possible	2020
Ensemble de l'électricité livrée dans le périmètre	100% renouvelable	en partie hors de la zone d'influence	2030
Production d'électricité au sein du périmètre	100% renouvelable	en partie hors de la zone d'influence	2030
<b>Chaleur</b>			
Approvisionnement en chaleur et en froid au sein du périmètre	100% renouvelable	en partie hors de la zone d'influence	2050
<b>Mobilité</b>			
Véhicule immatriculés au sein du périmètre	100% électrique et/ou renouvelable	en partie hors de la zone d'influence	2050
<b>Finances</b>			
Placements financiers (not. caisses de pension)	100% neutre sur le plan climatique	nécessite un délai	2025
<b>Alimentation</b>			
Achats priorités de denrées alimentaires	végétal, régional, de saison	immédiatement possible	2025

<sup>1</sup> Correspond à: 100% renouvelable ou produit à partir des déchets, et 100% national ou issu de participations à l'étranger.

<sup>2</sup> C'est-à-dire: les besoins en chaleur sont couverts par les rejets ou l'énergie issus de ressources renouvelables ou de déchets. Écart possible: couverture des pics de charge (maximum 25% des besoins en chaleur) ou redondance avec énergies non renouvelables.

# Charte climatique et énergétique des villes et communes

Mars 2020

Organe responsable Villes et communes signataires

Editeur Alliance pour le climat Suisse

Elaboration **Projet:**  
Tom Blindenbacher, secrétariat Société à 2000 watts  
Experts OFEN, OFEV, suisseénergie pour les communes,  
Cité de l'énergie, WWF et autres

**Consolidation et rédaction:**  
Commissions techniques Energie ainsi que Climat et environnement  
Association Suisse Infrastructures communales ASIC  
Daniel Lehmann Pollheimer, secrétariat Alliance pour le climat  
Suisse

Contact Secrétariat Alliance pour le climat Suisse  
c/o Association Suisse Infrastructures communales ASIC  
case postale, 3001 Berne  
031 356 32 42; [info@klimabuendnis.ch](mailto:info@klimabuendnis.ch)

